

J'INTÈGRE
LA FONCTION PUBLIQUE

Catégorie C
2019 - 2020

CONCOURS

ATSEM/ASEM

L'ORAL EN 170 QUESTIONS

Corinne Pelletier

DUNOD

Couverture : Dominik Raboin

Illustration de couverture : Ph. Sergey Novikov © Shutterstock

Maquette intérieure : Caroline Joubert © Atelier du Livre

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-079032-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Partie 1

Présentation des épreuves

1. Le déroulement de l'oral d'admission	4
2. Les attentes du jury	7
3. La présentation personnelle	8
4. Les connaissances professionnelles	10
5. Les compétences et aptitudes professionnelles	12
6. Le savoir-être professionnel	15
7. La motivation	17

Partie 2

Les 170 questions

Le développement de l'enfant (fiche 1 à 5)	20
L'alimentation (fiche 6 à 12)	25
Les apprentissages (fiche 13 à 28)	32
Les activités de l'ATSEM (fiche 29 à 52)	48
La santé (fiche 53 à 69)	72
La sécurité à l'école (fiche 70 à 78)	89
L'entretien (fiche 79 à 94)	98
L'école maternelle (fiche 95 à 119)	114
La communication (fiche 120 à 136)	139
L'environnement professionnel de l'ATSEM (fiche 137 à 159)	156
Questions autour de la motivation (fiche 160 à 170)	179

Partie 3

Boîte à outils

1. Les sigles à connaître	192
2. Planning de révisions sur 4 mois – concours externe	195
3. Les symboles	199
4. Les postures lors de l'entretien oral	201
Index	203

Partie

1

**Présentation
des épreuves**

Les candidats aux concours ASEM et ATSEM voie interne, ainsi que ceux admissibles après l'épreuve écrite aux concours ATSEM voie externe et de 3^e voie, passent une épreuve orale d'admission.

C'est une épreuve déterminante : épreuve unique des concours ASEM et ATSEM voie interne et épreuve dotée d'un coefficient deux fois plus élevé que l'écrit d'admissibilité pour les concours ATSEM voie externe et de 3^e voie. Il est donc essentiel pour les candidats de s'y préparer afin de saisir l'opportunité de convaincre le jury de l'adéquation de leur profil avec l'exercice de la fonction d'ATSEM/ASEM.

L'épreuve orale diffère d'un concours à un autre.

Présentation des oraux d'admission des concours ATSEM et ASEM

		Contenu	Durée	Coefficient
Concours ATSEM	Concours Externe	Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues à l'ATSEM et ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses missions.	15 min	Coeff. 2
	Concours Interne et de 3^e voie	Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury avant cette épreuve.	20 min dont 5 min d'exposé	Coeff. 1 (voie interne) Coeff. 2 (3 ^e Voie)
Concours ATSEM	Concours Interne et de 3^e voie	Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelle.		■■■

	Contenu	Durée	Coefficient
Concours ASEM	<p>Entretien débutant par un exposé de 3 minutes du candidat sur son parcours professionnel et sa motivation. Il est suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier la capacité du candidat à exercer les fonctions d'ASEM de la commune de Paris, de son environnement de travail, ainsi que sa capacité à travailler en équipe et en autonomie avec les enfants.</p> <p>Les 3 dernières minutes de l'entretien sont consacrées à la transcription écrite, en deux lignes maximum, d'un message relatif à une mise en situation professionnelle communiquée par le jury au candidat.</p>	18 min	Coeff. 1

Les candidats des concours ATSEM externe et de 3^e voie ainsi que ceux du concours ASEM devront accorder beaucoup d'attention à l'élaboration du document retraçant leur parcours professionnel, pièce maîtresse de l'entretien.

Le contenu des pages suivantes consacrées à l'oral d'admission, va vous permettre de savoir comment les épreuves se déroulent, d'appréhender les attentes du jury, de réussir votre présentation, de vous préparer aux questions posées et aux mises en situations professionnelles, d'exprimer vos motivations, de mettre en avant les atouts de votre candidature et de soigner le fond et la forme de votre discours.

1 Le déroulement de l'oral d'admission

Le jour J, l'identité des candidats est vérifiée à l'appui d'un document officiel avec une photographie récente (Carte d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire). Celui qui ne peut pas justifier de son identité, ne passe pas l'épreuve et est donc exclu du concours.

Il est recommandé d'arriver avec au moins une demi-heure d'avance sur le lieu de convocation afin d'avoir le temps de trouver la salle d'examen, de passer aux toilettes, de se concentrer en vue de l'épreuve à venir...

Il est possible que vous attendiez votre tour plus ou moins longtemps dans un couloir ou dans une salle d'attente. Dans ce cas, restez calme en feuilletant les revues mises à votre disposition. Pensez à apporter une bouteille d'eau.

Lorsque votre tour est venu, souriez et saluez la personne qui vient vous chercher.

En entrant dans la salle d'examen, saluez les membres du jury : « Bonjour mesdames, messieurs, mesdames et monsieur... » selon sa composition. **Ne vous asseyez pas tant que vous n'y êtes pas invité.** Si le temps vous semble long, demandez l'autorisation de vous asseoir et prenez le temps de vous installer confortablement.

L'entretien débute, hors temps réglementaire, par une brève présentation des examinateurs qui prennent soin d'indiquer leur qualité (fonctionnaire, élu...). Une fois terminé ce temps de présentation, l'épreuve démarre et le minuteur est enclenché pour une durée de 15 à 20 minutes selon l'épreuve.

Il est important que rappeler que le candidat ne peut recourir à aucun document pendant l'oral d'admission.

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les candidats, les jurys chargés de réaliser les oraux, adoptent une grille d'entretien commune comportant un découpage précis du temps d'entretien.

Exemple de grille d'entretien Concours ATSEM Externe

Déroulé de l'épreuve	Durée
Aptitudes à exercer les missions d'ATSEM	8 min
Connaissances sur l'environnement professionnel	4 min
Motivation professionnelle	3 min
Savoir-être professionnel	Tout au long de l'épreuve

Exemple de grille d'entretien Concours ATSEM Interne et 3^e Voie

Déroulé de l'épreuve	Durée
Présentation par le candidat de son expérience et ses compétences acquises	5 min maximum
Analyse de l'environnement professionnel et résolution de problèmes.	15 min

Exemple de grille d'entretien Concours ASEM

Déroulé de l'épreuve	Durée
Présentation par le candidat de son parcours professionnel et sa motivation	3 min maximum
Aptitudes à exercer en tant qu'ATSEM, connaissances de l'environnement de travail, capacité à travailler en équipe et en autonomie avec les enfants.	12 min
Mise en situation professionnelle avec un exercice de retranscription d'un message.	3 min

À noter que pour les concours ATSEM interne et de 3^e voie ainsi que pour le concours ASEM, le candidat dispose de la totalité du temps réglementaire pour réaliser sa présentation. Il peut choisir de l'interrompre plus tôt en indiquant au jury qu'il a terminé. Néanmoins, il risque d'être pénalisé pour ne pas avoir respecté le temps imparti.

Au bout du temps réglementaire, les examinateurs mettent fin à la présentation si elle n'est pas terminée.

L'oral se poursuit par une phase de questions et de mises en situations professionnelles, interrogations contextualisées pour permettre l'expression de savoir-faire et savoir-être professionnels pour des candidats qui ont déjà une expérience dans le domaine de la petite enfance.

À la fin de l'entretien, les membres du jury échangent et attribuent à chaque candidat une note comprise en 0 et 20. Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. La note attribuée peut encore évoluer si le jury décide de classer, par échelle de valeurs, les uns par rapport aux autres tous les candidats qu'il a vus. Une note définitive est accordée à chaque candidat.

À l'issue des épreuves orales, l'ensemble des jurys se réunissent pour délibérer.

Pour les concours ATSEM interne et ASEM, la note finale est celle obtenue à l'oral d'admission puisqu'il n'y a qu'une seule épreuve.

Pour les concours ATSEM externe et 3^e voie, la note finale s'obtient en appliquant la formule suivante :

(Note écrit d'admissibilité) + (Note oral d'admission x 2) / 3

Dans ce dernier cas, si plusieurs candidats des concours obtiennent la même note, le jury donnera la priorité à ceux qui ont obtenu de meilleurs résultats à l'épreuve orale d'admission.

Au final, le jury arrête la liste d'admission. Elle comporte les noms des candidats ayant obtenu les meilleures notes. Leur nombre correspond à la quantité de postes ouverts au concours. Le jury peut décider de retenir moins de candidats que le nombre de postes ouverts s'il estime que les candidats non retenus ne justifient pas du niveau exigé pour exercer la profession d'ATSEM/ASEM.

La collectivité organisatrice du concours ATSEM établit au vu de la liste d'admission, la liste d'aptitude sur laquelle figurent les lauréats classés par ordre alphabétique.

L'inscription sur la liste d'aptitude permet de postuler auprès de collectivités territoriales : communes, départements, régions et leurs établissements publics (à l'exception de la ville de Paris qui organise son propre concours externe).

La recherche d'emploi est une démarche personnelle du lauréat, sachant que les centres de gestion proposent une liste d'offres d'emplois consultables sur leur site internet.

L'inscription sur la liste d'aptitude est nationale. Elle ne vaut pas recrutement. Il appartient aux personnes retenues de postuler auprès des collectivités ayant des postes d'ATSEM vacants en faisant valoir leur inscription sur la liste d'aptitude.

La ville de Paris, quant à elle, prend contact avec les candidats admis au fur et à mesure des besoins en personnel et en respectant l'ordre d'inscription. Autrement dit, les ASEM n'ont pas à chercher un poste. La collectivité leur propose une affectation d'abord dans le cadre d'une période probatoire puis, s'ils donnent satisfaction, en les titularisant sur un poste d'agent de la mairie de Paris.

À noter que les ATSEM titulaires dans une collectivité territoriale, peuvent demander leur détachement par la suite à Paris.

2 Les attentes du jury

L'autorité territoriale ou la ville de Paris qui organise le concours, nomme au minimum six examinateurs. Ces derniers constituent le jury « plénier ».

Ils sont répartis, quel que soit leur nombre, équitablement dans trois collèges distincts :

- des fonctionnaires territoriaux (concours ATSEM) ou travaillant pour la ville de Paris (Concours ASEM) ;
- des personnalités qualifiées ;
- des élus locaux.

Le concours ATSEM et ASEM externe sont des concours sur « titre » accessible, sauf dérogation, aux personnes titulaires d'un CAP Petite enfance renommé CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) ou diplôme équivalent.

Les candidats sont questionnés sur des sujets divers qui vont permettre d'évaluer leurs aptitudes, leurs connaissances et leurs savoir-être professionnels ainsi que leur motivation à exercer le métier d'ATSEM/ASEM

Les candidats des concours ATSEM interne et de 3^e voie se présentent au titre d'une expérience professionnelle acquise dans la fonction publique auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel (concours interne) ou dans le secteur privé auprès des jeunes enfants (notamment les assistantes maternelles) ou en tant qu' élu local ou responsable associatif (3^e concours).

Les membres du jury vont évaluer :

- la capacité du candidat à exprimer des compétences acquises au cours de son parcours et à montrer comment elles sont utiles voire transposables dans l'exercice des fonctions d'ATSEM ;
- les qualités humaines et intellectuelles indispensables chez un ATSEM à l'appui de mises en situation professionnelle : la communication, la gestion du temps, la réactivité, la discrétion, le bon sens, la motivation, la bienveillance...

Une des difficultés majeures des concours ATSEM et ASEM est qu'il n'existe pas de programme défini. Le candidat doit d'une part, posséder une culture suffisante et d'autre part, appréhender les comportements/attitudes professionnels de l'ATSEM/ASEM pour être en capacité de répondre à des questions relatives à :

- l'accompagnement des enfants ;
- l'entretien des locaux ;
- la participation de l'ATSEM à la communauté éducative et ses relations avec les différents partenaires de l'école maternelle ;
- les missions de l'ATSEM sur les temps périscolaires ;
- l'environnement territorial ou la ville de Paris.

3 La présentation personnelle

Les oraux des concours interne et 3^e voie ATSEM ainsi que du concours ASEM débutent par une présentation. En outre, il n'est pas exclu que les membres du jury du concours externe ATSEM demande au candidat de se présenter en quelques mots avant le début de l'épreuve.

Les temps de présentation des concours ATSEM et ASEM

	Contenu	Durée
Concours Interne et de 3 ^e voie ATSEM	Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury avant cette épreuve.	5 min d'exposé
Concours ASEM	Entretien débutant par un exposé du candidat sur son parcours professionnel et sa motivation.	3 min d'exposé

La présentation peut s'articuler autour de 4 temps :

- une introduction ;
- un exposé des compétences/aptitudes/qualités professionnelles à l'appui du parcours professionnel du candidat ;
- un discours sur ses motivations ;
- une conclusion.

Le contenu de ces différentes parties est fonction du temps imparti. L'important est de chercher à se distinguer avantageusement des autres candidats en mettant l'accent sur les atouts de sa candidature.

Pour vous aider, un canevas « type » de présentation personnelle vous est proposé ci-après :

	Contenus	Exemples
Introduction	<p>Si vous n'avez pas eu l'opportunité précédemment, saluez le jury :</p> <p>Présentez-vous :</p> <p>Nommez le diplôme ou la situation qui vous permet d'être candidat au concours ATSEM/ASEM :</p> <p>Annoncez les deux prochaines parties de votre exposé, la première consacrée à vos compétences/qualités professionnelles et la seconde dédiée à vos motivations :</p>	<p>« Bonjour mesdames, messieurs, mesdames et monsieur... » en fonction de sa composition.</p> <p>« Je m'appelle... (prénom, nom). J'ai... ans (âge). J'habite... (ville). Je suis... (situation de famille, nombre d'enfants) ».</p> <p>« Je suis titulaire d'un CAP Petite enfance (ou diplôme équivalent) obtenu en... (année) avec mention... (à préciser si c'est le cas) » ou « Je suis maman de... enfants (au moins 3) âgés de... (précisez l'âge des enfants) » ou...</p> <p>« Je vous propose de vous parler dans un premier temps de mes aptitudes à exercer la profession d'ATSEM/ASEM et d'aborder dans un second temps, mes motivations pour cette fonction ».</p>
Compétences/qualités	<p>Présentez votre parcours professionnel en prenant soin de mettre en avant les compétences/qualités mises en œuvre. L'objectif est de montrer que vous détenez les aptitudes/savoir-être professionnel indispensables pour exercer la fonction d'ATSEM/ASEM</p> <p>Attention, les candidats des concours interne/3^e voie ATSEM et ASEM devront construire leur exposé sur la base d'un document rempli au moment de leur inscription*.</p> <p>Vous n'aurez pas le temps de tout dire. Choisissez les compétences/qualités qui sont les valeurs sûres pour le poste d'ATSEM/ASEM.</p>	<p>« J'ai eu, à plusieurs reprises lors de mon parcours professionnel, à organiser des activités destinées à un public de jeunes enfants et notamment en qualité d'animatrice dans le centre aéré de ma commune. J'étais chargée de la préparation des activités manuelles (dessin, peinture...), de l'encadrement de groupes de 6 à 8 enfants, du rangement et du nettoyage à la fin de l'activité.</p> <p>J'ai également été amené à effectuer des travaux d'entretien de locaux pour une société de nettoyage. Je connais les règles élémentaires d'hygiène.</p> <p>Enfin, j'ai accompagné des séjours de vacances pour enfants autistes. J'ai su m'adapter à leurs besoins et m'assurer de leur sécurité et de leur confort ».</p>



	Contenus	Exemples
Motivations	Exprimez vos motivations pour la profession d'ATSEM/ASEM :	<p>« J'ai découvert la fonction lors de mon expérience en centre aéré qui menait des projets communs avec l'école maternelle. J'ai tout de suite été attirée par la polyvalence de cette profession, que je considère comme un point fort.</p> <p>Je me suis renseignée sur ce métier en échangeant avec des professionnels.</p> <p>Les échanges avec des enseignants et des ATSEM m'ont donné une approche concrète du métier et de son environnement. Je suis intéressée par sa dimension humaine et par la collaboration enseignant – ATSEM dans la mise en œuvre des apprentissages.</p> <p>J'ai donc choisi de suivre la formation du certificat de capacité professionnelle petite enfance pour acquérir les savoirs et savoir-faire et me préparer à exercer les missions de l'ATSEM. Je me sens prête aujourd'hui à occuper un emploi d'ATSEM/ASEM ».</p>
Conclusion	Concluez :	<p>« J'ai terminé ma présentation et je vous remercie de votre attention.</p> <p>J'espère vous avoir convaincu de ma détermination et de ma motivation à devenir ATSEM ».</p>

* Document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministère de l'Intérieur du 29 janvier 2007, pour les concours interne/3^e voie ATSEM et dossier en deux parties (formations/parcours professionnel) de la ville de Paris.

Pour réussir votre présentation, vous devez la préparer de façon sérieuse sur le fond et sur la forme. Travaillez tout d'abord à l'écrit, puis à l'oral.

La forme doit être claire, dynamique et positive afin de retenir l'attention du jury. Le temps alloué doit impérativement être respecté.

4 Les connaissances professionnelles

Le premier objectif de l'oral des concours ATSEM/ASEM est de sélectionner des candidats qui témoignent de bonnes connaissances professionnelles. Elles sont souvent jugées trop limitées par les jurys. Les candidats doivent être capables de présenter le statut de l'ATSEM/ASEM, les devoirs d'un

fonctionnaire, le rôle de l'État et des collectivités en matière éducative, les principales étapes du développement de l'enfant...

Il est important que le candidat « dépasse » la simple réponse de connaissances et fasse le lien avec la pratique professionnelle.

Exemples

Question : « Qu'appelle-t-on l'obligation de réserve ? »

Réponse : « L'obligation de réserve s'impose à tous les fonctionnaires pendant et en dehors de leur temps de travail. En qualité d'ATSEM/ASEM, je ne dois pas donner une image négative de ma hiérarchie ou de mon employeur. Je n'ai pas à exprimer mes opinions personnelles ou à critiquer celles de mes collègues de travail. Je dois être impartiale. De la même façon, je dois respecter les croyances et les valeurs que les parents transmettent à leurs enfants. L'obligation de réserve permet de respecter les autres ».

Question : « Qu'appelle-t-on le Service Minimum d'Accueil (SMA) ? »

Réponse : « Le service minimum d'accueil est un dispositif qui permet d'assurer une continuité de missions de service public en cas de grève. Il s'applique dans l'Éducation nationale. Si le nombre d'enseignants absents est important, l'ATSEM peut être réquisitionné par la collectivité dont il dépend pour accueillir et surveiller les enfants pour lesquels les parents n'auraient pas trouvé d'autre solution de garde ».

Question : « En cas de divorce, lequel des deux parents conserve l'autorité parentale ? »

Réponse : « Le divorce, en tant que tel, n'a pas d'effet sur les droits et les devoirs des parents sur leurs enfants. Le jugement de divorce statue généralement sur le maintien d'une autorité parentale partagée : les parents conservent les mêmes droits et obligations par rapport à la scolarité de leur(s) enfant(s). Néanmoins, il peut arriver que l'autorité parentale soit retirée à un parent défaillant ou dans des situations extrêmes (mauvais traitements par exemple). Dans ce cas, une copie du jugement est transmise à l'école et l'ensemble des professionnels respectent les dispositions prévues ».

Deux ouvrages des Éditions Dunod dans la collection « J'intègre la fonction publique », à savoir le *Concours ATSEM/ASEM Tout en un* et le *Concours ATSEM/ASEM 100 fiches et 1 000 QCM* contiennent les connaissances

nécessaires pour répondre aux questions du jury. Bien entendu, il ne faut pas en rester là. Il est nécessaire de les enrichir par des lectures, des documentaires télévisés, des conférences-débats... autant d'occasions de parfaire votre culture dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'entretien des locaux...

En outre, vous trouverez dans cet ouvrage, un planning de révisions, qui vous permettra de planifier l'acquisition des connaissances nécessaires à la réussite au concours d'une part et de vous familiariser à la méthodologie de l'oral d'admission d'autre part.

5 Les compétences et aptitudes professionnelles

Un second objectif de l'entretien est de sélectionner des candidats qui démontrent un réel potentiel pour travailler au sein d'une communauté éducative, autrement dit qui présentent les compétences et aptitudes nécessaires à l'exercice de la profession d'ATSEM/ASEM.

Liste des principales compétences attendues

- Savoir identifier les besoins des enfants à partir de 2 ans.
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages scolaires au quotidien, l'apprentissage de son autonomie et des règles de vie en collectivité.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Assurer la sécurité des enfants lors des déplacements pendant le temps scolaire.
- Préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant.
- Participer et/ou animer des activités sous la responsabilité de l'enseignant.
- Préparer et animer des activités sur le temps périscolaire.
- Fabriquer des éléments éducatifs simples.
- Appliquer les protocoles d'entretien, connaître les conditions d'utilisation et de stockage des produits/machines d'entretien.
- Gérer les matériels éducatifs et le stock des produits d'entretien.
- Situer sa fonction et celles des différents acteurs de l'école maternelle.
- Encadrer le temps de restauration scolaire.
- Préparer et surveiller la prise du goûter.